



Règlement

Séance du Conseil de ville

Comme vous le savez sûrement, les séances ont lieu à huis clos dû à la COVID. **Nous désirons vous rappeler que vous pouvez tout de même vous exprimer.** Si vous avez des questions à soumettre aux élus, vous pouvez le faire par voie électronique à direction@saintpamphile.ca ou par la poste au 3, route Elgin Sud St-Pamphile, G0R 3X0. Vous avez jusqu'à 19 h le jour de la réunion pour déposer une question. Comme à l'habitude, une rediffusion de la séance se fait sur le canal communautaire et sur la chaîne YouTube au cours des jours suivants. Au plaisir de lire vos questions!



Prendre note que les garages de toile sont autorisés à partir du 15 octobre jusqu'au 15 mai de chaque année. Les abris temporaires hivernaux, utilisés pour protéger l'entrée d'un bâtiment ou un véhicule automobile contre le vent, le froid ou l'accumulation de neige sont autorisés sur tout le territoire, à titre de construction temporaire. Ils doivent respecter les marges de recul avant, arrière et latérales tel que prescrit au présent règlement de zonage en vigueur. Pour plus de renseignements, communiquer avec la municipalité.



La ville offre une subvention pour l'achat de couches lavables informez-vous au 356-5501!

Remerciement aux commerces participants

Dans le but de rendre l'intégration des nouveaux résidents propriétaires plus agréable, des entreprises de la municipalité ont accepté de participer à un sac d'accueil qui est remis chaque année. Cette participation permet aux nouveaux de se familiariser plus rapidement et plus aisément avec la vie économique et les commerces du coin.

- Assurances Promutuel L'Islet
- La Maison du Bijou & La Pagaille Inc.
- Pharmacie Isabelle Caron et associés
- Gym-Action
- Centre socioculturel Gérard-Ouellet
- Dépanneur Le 550 Halte Multiservices
- Coop Saint-Pamphile BMR
- St-Pamphile Fleuriste
- Guy Chouinard Câble télé
- Jade Bernier Photographie

Merci beaucoup!

Ce sac d'accueil est remis lors de l'activité d'accueil des nouveaux résidents propriétaires, organisée par le Comité Famille et Aîné(e)s annuellement. Cette activité n'a pu avoir lieu cette année, toutefois un accueil-mobile et sans contact se fera prochainement grâce aux membres du comité! Notez aussi que le service d'accueil de la ville est présent pour fournir de l'information et guider les nouveaux arrivants, il suffit de contacter l'agente de promotion et de valorisation de la ville.



Félicitations à notre gagnante du concours photo d'été, Mme Stéphanie Slater. Elle recevra un chèque de 100 \$ et sa photographie sera exposée dans la salle du Conseil.

TERRAINS À VENDRE

À Saint-Pamphile
5.25\$/m²
avec services
info: 418-356-5501



Cueillette des bacs

11-12 nov	4-5 nov
25-26 nov	18-19 nov
-	2-3 déc

Le confinement et les différentes restrictions auxquelles doivent se soumettre les aîné(e)s ne freinent pas pour autant les situations de maltraitance. Au contraire, certaines personnes âgées se retrouvent ainsi isolées et deviennent encore plus vulnérables à la maltraitance. En ce sens, sachez que les organismes d'aide énumérés ci-dessous ont maintenu leurs services et sont prêts à intervenir au besoin.

Alors, si vous vivez une situation de maltraitance ou que vous en êtes témoin, n'hésitez pas à contacter la **Ligne Aide Abus Aînés** au 1 888 489-2287 ou encore, la **Ligne Info-Social** en composant le 811.



Par ailleurs, si vous êtes un proche aidant, il existe une ligne téléphonique d'écoute, d'information et de référence. Il s'agit du service **Info-Aidant** que vous pouvez rejoindre au 1-855-852-7784.